



## Greffe osseuse dentaire ratée

Par **\_JC\_**, le **11/03/2025** à **08:38**

Bonjour,

Suite à une greffe osseuse dentaire ratée: le greffon est sorti de la plaie 72h après l'intervention, malgré mon application stricte des consignes post-opératoires

Quels recours contre le chirurgien ? Puis-je attendre de lui qu'il reprenne l'intervention à sa charge?

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le **11/03/2025** à **09:37**

Bonjour,

si vous avez été opéré dans une structure de droit public tel un hôpital public alors votre affaire est de la compétence du tribunal administratif sinon votre affaire relève du juge judiciaire autrement dit le tribunal judiciaire.

Le chirurgien-dentiste vous a t il prévenu et informé au préalable sur les risques de cette intervention? En tout cas il est soumis à une obligation de moyens et non de résultat.

Avec l'aide d'un médecin-conseil indépendant, vous pourrez monter un dossier de demande d'indemnisation aux fins d'engager la responsabilité du praticien au niveau de son assurance responsabilité civile professionnelle ou RCP.

Dans un premier temps vous pouvez saisir le médiateur dont relève votre dentiste.

Si vous allez au contentieux, vous pouvez demander l'indemnisation du dommage et du préjudice sur le fondement de l'article 1240 du Code civil.

Vous avez 5 ans pour agir selon 2224 du Code civil.

Par **youris**, le **11/03/2025** à **09:58**

bonjour,

pour de multiples raisons, la réussite d'une greffe n'est jamais certaine, l'organisme du patient peut rejeter le greffon, votre dentiste a du vous le dire

la responsabilité médicale est complexe et nécessite la consultation d'un avocat spécialisé.

avez-vous informé votre chirurgien de votre problème ?

salutations

Par **\_JC\_**, le **11/03/2025** à **10:48**

Merci de vos réponses.

Oui je l'ai consulté. Je suis retourné le voir car qu'il y avait une membrane qui était sortie par la plaie, il m'a dit que ce n'était pas important, et le lendemain le greffon est sorti à son tour. J'estime qu'il aurait dû au moins refaire une suture après avoir constaté que la membrane était partie.

Par **janus2fr**, le **11/03/2025** à **15:04**

Bonjour,

Le chirurgien vous propose quoi maintenant ?